

## 5.7 Protection et aide sociale

En 2011, les recettes de la **protection sociale** s'établissent à 661,5 milliards d'euros et retrouvent une croissance forte (+ 4,5 %), après deux années moroses dues au contexte économique dégradé. Les dépenses de protection sociale s'élèvent à 672,9 milliards d'euros et croissent, pour leur part, à un rythme ralenti pour la deuxième année consécutive (+ 2,9 %). Le solde de la protection sociale s'améliore ainsi de manière significative en 2011 : - 11,4 milliards d'euros (- 0,6 point de PIB) contre - 20,8 milliards d'euros en 2010.

Les **prestations de protection sociale** qui constituent la majeure partie des dépenses de protection sociale représentent 638,8 milliards d'euros en 2011. La croissance de ces prestations reste mesurée (+ 3,0 %). Le risque vieillesse-survie est le plus important en masse puisque ses prestations représentent 45 % de l'ensemble des prestations de protection sociale. Malgré une moindre hausse du nombre de retraités, la croissance des dépenses de ce risque est soutenue en 2011 (+ 4,1 %). Les dépenses maladie, principale composante du risque santé, progressent, en revanche, faiblement en 2011 (+ 2,1 %). Compte tenu d'une meilleure maîtrise de la dépense engagée, la croissance des dépenses afférentes à la maladie ralentit depuis 2005, tandis que les dépenses d'invalidité s'accroissent (+ 4,4 % en moyenne annuelle entre 2006

et 2011). Les prestations relatives aux risques emploi et maternité sont en baisse en 2011 (respectivement - 1,0 % et - 2,1 %). Les prestations du risque pauvreté-exclusion sociale (15,5 milliards d'euros) augmentent de 4,5 % en 2011 après + 5,6 % en 2010. Ces fortes augmentations traduisent à la fois la dégradation du climat économique et la montée en charge du **revenu de solidarité active (RSA)**. Sur une longue période, le rythme de croissance de ce risque est le plus dynamique, reflétant l'augmentation des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au cours des dernières décennies.

Au 31 décembre 2012, en métropole, 3,6 millions de prestations d'**aide sociale départementale (ASD)** sont allouées par les départements au titre de l'aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées, à l'enfance ou au titre de l'insertion. Les personnes âgées sont bénéficiaires de près d'1,4 million de prestations. Le nombre de mesures d'**aide sociale à l'enfance (ASE)** continue de croître régulièrement (303 500 décisions fin 2012). Fin 2012, 3,8 millions de personnes sont allocataires de l'un des **minima sociaux**. Parmi elles, près de 1,7 million bénéficient du RSA. L'**allocation aux adultes handicapés (AAH)** est le deuxième minimum social en termes d'allocataires, après le RSA. Le nombre d'allocataires progresse de 4,2 % par rapport à 2011. ■

### Définitions

**Aide sociale** : destinée aux personnes dont les ressources sont trop faibles pour faire face aux besoins liés au handicap, à la maladie, à la vieillesse ou à des difficultés sociales ou économiques, elle dispense des prestations et des services répartis en trois secteurs principaux : l'aide aux personnes âgées, l'aide aux personnes handicapées et l'aide sociale à l'enfance. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1984, la quasi-totalité de l'aide sociale a été transférée aux départements. La gestion de l'allocation du Revenu minimum d'insertion (RMI) puis du Revenu de solidarité active (RSA) sociale a été au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

**Aide au logement, aide sociale à l'enfance (ASE), aide sociale départementale (ASD), allocation aux adultes handicapés (AAH), cotisations sociales, minima sociaux, prestations sociales, protection sociale, revenu de solidarité active (RSA)** : voir rubrique « définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2012 », *études et résultats* n° 858, Drees, novembre 2013.
- « La protection sociale en France et en Europe en 2011 », *études et statistiques*, Drees, octobre 2013.
- « L'allocation personnalisée d'autonomie à l'horizon 2040 », *Insee Analyses* n° 11, septembre 2013.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr), rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

## Familles bénéficiaires des principales prestations familiales

Au 31 décembre	en milliers		
	2011 (t)	2012	12/11 en %
Allocations familiales (AF)	4 952	4 973	0,4
Complément familial (CF)	859	853	-0,6
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	2 997	2 977	-0,7
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	199	211	6,5
Allocation de soutien familial (ASF)	740	737	-0,3
Prime à la naissance ou à l'adoption <sup>1</sup>	54	51	n.s.
Allocation de base (AB)	1 931	1 914	-0,8
Complément de libre choix d'activité <sup>2</sup> (CLCA)	542	528	-2,6
CMG assistante maternelle <sup>3</sup> et AFEAMA <sup>4</sup>	769	779	1,3
CMG garde d'enfants à domicile <sup>3</sup> et AGED <sup>5</sup>	67	64	-3,9
Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)	2 367	2 343	-1,0

1. Effectifs en décembre. 2. Y. c. COLCA : complément optionnel de libre choix d'activité. 3. CMG : complément de libre choix du mode de garde. 4. AFEAMA : aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée. 5. AGED : allocation de garde d'enfant à domicile. Champ : France (y. c. Mayotte depuis 2011), tous régimes. Sources : Drees ; CNAF.

## Comptes de la protection sociale

	en millions d'euros	
	2011	11/10 en %
<b>Emplois (hors transferts<sup>1</sup>)</b>	<b>672 939</b>	<b>2,9</b>
Prestations de protection sociale	638 837	3,0
Prestations sociales (versées aux ménages)	550 167	3,0
en espèces	406 176	3,1
en nature	143 563	2,5
Prestations de services sociaux	88 670	2,8
Autres emplois (frais de gestion, frais financiers...)	34 101	1,9
<b>Ressources (hors transferts<sup>1</sup>)</b>	<b>661 533</b>	<b>4,5</b>
Cotisations effectives	367 098	3,6
Cotisations d'employeurs	232 800	4,7
Cotisations de salariés	106 688	2,4
Cotisations de travailleurs indépendants	24 453	-0,6
Autres cotisations effectives	3 157	0,7
Cotisations imputées	51 917	3,8
Impôts et taxes affectés	162 367	8,1
Contributions publiques	67 253	2,6
Autres recettes (produits financiers, subventions...)	12 898	-1,0
<b>Solde</b>	<b>- 11 406</b>	<b>///</b>

1. Les transferts sont les flux internes entre les différents régimes de protection sociale. Sources : Drees.

## Bénéficiaires de l'aide sociale départementale

Au 31 décembre	effectifs		
	2011	2012 (p)	12/11 en %
Aide aux personnes âgées	1 362 490	1 385 540	1,7
Aide aux personnes handicapées	355 590	367 970	3,5
Aide sociale à l'enfance	297 250	303 470	2,1
Aide sociale au titre de l'insertion	1 474 510	1 555 380	5,5

Champ : France métropolitaine. Sources : Drees ; CNAF ; CCMSA ; Dares.

## Ratios macro-économiques de la protection sociale

	en %				
	2007 (t)	2008 (t)	2009 (t)	2010 (t)	2011
Prestations de protection sociale / PIB	29,3	29,7	31,9	32,0	31,9
Prestations de protection sociale / RDBa <sup>1</sup>	36,0	36,1	37,4	37,8	37,8
Ressources de la protection sociale / PIB	31,5	32,0	33,0	32,7	33,1
Part des PO finançant la protection sociale <sup>2</sup>	65,2	66,3	70,3	69,2	68,6

1. Revenu disponible brut ajusté des ménages. 2. PO : prélèvements obligatoires. Il s'agit des impôts et cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les institutions européennes. Sources : Drees ; Insee.

## Barèmes des minima sociaux en 2013

	valeurs mensuelles en euros courants	
	Montants maximaux	Plafonds de ressources
Revenu de solidarité active (RSA)	483,24	483,24
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	483,63	1 113,00
Allocation équivalent retraite (AER) <sup>1</sup>	1 044,20	1 647,84
Allocation temporaire d'attente (ATA) <sup>2</sup>	340,67	RSA
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	776,59	776,59
Allocation de solidarité aux personnes âgées	777,17	777,17
Allocation supplémentaire d'invalidité	396,21	688,86
Allocation veuvage (AV)	594,41	743,14

1. Allocation supprimée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 excepté pour les personnes qui en bénéficiaient déjà à cette date.

2. Le plafond de l'ATA correspond au montant forfaitaire du RSA selon la composition familiale.

Note : barèmes pour une personne seule (personne isolée sans enfant pour le RSA) ; montant maximal pour un taux normal pour l'ASS, pour les deux premières années pour l'AV.

Source : Drees.

## Allocataires de minima sociaux en 2012

Au 31 décembre	en milliers	
	2012 (p)	12/11 en %
Alloc. aux adultes handicapés (AAH)	997,0	4,2
Alloc. supplémentaire vieillesse (ASV) et alloc. de solid. aux pers. âgées (ASPA) <sup>1</sup>	564,4	-1,4
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	411,0	11,4
Alloc. supplémentaire d'invalidité (ASI)	82,1	-2,5
Alloc. transit. de solidarité de rempl. (ATS-R)	28,4	-23,5
Allocation temporaire d'attente (ATA)	49,6	4,2
Allocation veuvage (AV)	6,5	-3,0
Revenu de solidarité (RSO)	11,2	-7,4
Revenu de solid. active (RSA) « socle » France entière	1 687,2	6,2
<b>Ensemble des minima sociaux</b>	<b>3 837,4</b>	<b>4,4</b>

1. L'ASPA est entrée en vigueur le 13 janvier 2007. Elle se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à l'ASV.

Note : le RSA remplace le RMI et l'API dans les DOM à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 (1<sup>er</sup> janvier 2012 à Mayotte). Seule une partie du RSA (le « RSA socle ») est considérée comme un minimum social.

Source : Drees.

## Prestations de protection sociale en 2011

	en millions d'euros	
	2011	11/10 en %
Maladie	174 022	2,1
<i>dont régimes assurantiels</i>	147 635	1,9
Invalidité	32 644	5,8
<i>dont régimes assurantiels</i>	7 928	4,8
Accidents de travail et maladies professionnelles	11 486	0,3
<i>dont régimes assurantiels</i>	10 393	0,8
Vieillesse	252 002	4,4
<i>dont régimes assurantiels</i>	239 714	4,6
Survie	38 062	2,5
<i>dont régimes assurantiels</i>	33 904	2,7
Famille	48 495	1,7
<i>dont régimes assurantiels</i>	30 986	1,6
Maternité	7 724	-2,1
<i>dont régimes assurantiels</i>	7 655	-2,2
Emploi	42 126	-1,0
<i>dont régimes assurantiels</i>	30 450	-1,0
Logement	16 777	3,3
<i>dont régimes d'intervention publique</i>	12 237	3,8
Pauvreté-exclusion sociale	15 498	4,5
<i>dont régimes d'intervention publique</i>	12 698	4,6
<b>Total des prestations sociales</b>	<b>638 837</b>	<b>3,0</b>

Source : Drees.